

Demande de suppression de pension alimentaire

Par phoenixdor, le 26/02/2010 à 14:51

Bonjour,

je ne peux payer la pension alimentaire j' ai quatre enfants a charge ma compagne ne travaille pas je gagne 2200 euros et nous avons 700 euros de loyer.et 400 euros de transports, puis je demander la suppression de pension alimentaire qui est de 350 euros

Par Marion2, le 26/02/2010 à 17:54

Bonjour,

Vous pouvez toujours saisir le Juge aux Affaires Familiales, mais je doute fort qu'il y ait une suppression pure et simple de la pension alimentaire.

Il n'y a pas ques le salaires qui entrent dans les revenus, mais également toutes les aides de la CAF et la pension alimentaire que perçoit éventuellement votre compagne.

Cordialement.

Par phoenixdor, le 26/02/2010 à 23:42

bonsoir, merci pour votre réponse